

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1993)  
  
**Rubrik:** Résultats financiers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**A** partir de 1993, le compte spécial d'AlpTransit vient s'ajouter aux résultats financiers. Comme jusqu'ici, les comptes des CFF comprennent le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats de l'infrastructure, le compte des investissements ainsi que le bilan, le compte des flux financiers et l'état des participations. Le compte de résultats d'entreprise fait apparaître toutes les charges et tous les produits bruts de l'entreprise, y compris ceux de l'infrastructure. Le compte de résultats de

l'infrastructure, qui en constitue un sous-ensemble, présente les dépenses pour l'infrastructure ainsi que leur couverture. Le compte des investissements porte sur les dépenses d'investissements de l'exercice.

Conformément à l'Ordonnance sur les comptes spéciaux de construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes, du 1<sup>er</sup> septembre 1993, les investissements, le financement et le bilan du projet AlpTransit figurent dans un compte spécial.

### Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un déficit de 98 MFr, les produits s'inscrivant à 6 279,2 MFr et les charges à 6 377,2 MFr. Malgré des diminutions conjoncturelles dans le secteur des transports, il a été possible d'abaisser de 136 MFr le déficit par rapport au budget de 1993.

Réduit aux postes principaux, le compte de résultats d'entreprise se présente comme il suit.

1 Compte de résultats d'entreprise	Compte 1992	Budget 1993	Compte 1993	Différence comptes 93/92	
	MFr	MFr	MFr	MFr	%
<b>Produits</b>					
Trafic voyageurs	1 643,9	1 700,9	1 693,0	49,1	3,0
Trafic marchandises	1 314,7	1 400,4	1 185,6	-129,1	- 9,8
Indemnité	758,0	824,0	824,0	66,0	8,7
- Trafic voyageurs régional	670,0	725,0	725,0	55,0	8,2
- Ferroutage	88,0	99,0	99,0	11,0	12,5
Produits de transport	3 716,6	3 925,3	3 702,6	- 14,0	- 0,4
Produits accessoires	725,3	713,8	767,9	42,6	5,9
Prestations propres pour le compte des investissements	289,5	315,0	314,5	25,0	8,6
Prestations propres pour AlpTransit	—	—	3,6	3,6	.
Prestations pour ordres de magasin	71,3	72,0	77,6	6,3	8,8
Prestations pour le CRI <sup>1)</sup>	1 215,0	1 350,0	1 296,9	81,9	6,7
Prélèvements sur les provisions	—	—	—	—	.
Autres produits	182,8	90,5	116,1	- 66,7	- 36,5
<b>Total des produits</b>	<b>6 200,5</b>	<b>6 466,6</b>	<b>6 279,2</b>	<b>78,7</b>	<b>1,3</b>
<b>Charges</b>					
Charges de personnel	3 534,6	3 651,6	3 537,4	2,8	0,1
Dépenses de choses	1 246,8	1 387,8	1 273,0	26,2	2,1
Amortissements	684,5	676,0	714,9	30,4	4,4
Intérêts	656,4	773,1	620,9	- 35,5	- 5,4
Investissements non actifs	185,6	196,0	211,6	26,0	14,0
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	—	—	—	—	.
Constitution de provisions	—	—	—	—	.
Autres charges	28,6	16,1	19,4	- 9,2	- 32,2
<b>Total des charges</b>	<b>6 336,5</b>	<b>6 700,6</b>	<b>6 377,2</b>	<b>40,7</b>	<b>0,6</b>
<b>Déficit</b>	<b>136,0</b>	<b>234,0</b>	<b>98,0</b>	<b>- 38,0</b>	<b>- 28,0</b>

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Comparativement aux comptes de 1992, il été possible d'améliorer de 78,7 MFr (1,3%) le total des produits. A l'exception du trafic marchandises et des autres produits, les augmentations se répartissent sur tous les postes. Le total des produits est inférieur de 187,4 MFr aux prévisions bud-

gétaires. Le total des charges est supérieur de 40,7 MFr (0,6%) seulement au chiffre de 1992, et inférieur de 323,4 MFr (4,8%) à la somme inscrite au budget. La charge financière de la Confédération (déficit compris) s'est accrue pour s'établir à 2 218,9 MFr. L'augmentation annuelle, qui s'éle-

vait jusqu'ici à plus de 13%, est tombée à 4,4%. Les versements de la Confédération concernent le compte de résultats de l'infrastructure (1 296,9 MFr) et l'indemnité compensatrice pour les prestations de service public (824 MFr).

### Produits

2 Produits de transport	Compte 1992	Budget 1993	Compte 1993	Différence comptes 93/92	
	MFr	MFr	MFr	MFr	%
<b>Trafic voyageurs</b>	<b>1 643,9</b>	<b>1 700,9</b>	<b>1 693,0</b>	<b>49,1</b>	<b>3,0</b>
Trafic régional et d'agglomération	329,9	330,1	340,4	10,5	3,2
Trafic longues distances Suisse	972,0	1 054,0	1 005,7	33,7	3,5
Trafic international	337,9	313,4	342,4	4,5	1,3
Trafics spéciaux	4,1	3,4	4,5	0,4	9,8
<b>Trafic marchandises <sup>1)</sup></b>	<b>1 314,7</b>	<b>1 400,4</b>	<b>1 185,6</b>	<b>- 129,1</b>	<b>- 9,8</b>
Cargo Rail Suisse	610,0	642,6	581,4	- 28,6	- 4,7
Cargo Transit	335,1	366,0	267,6	- 67,5	- 20,1
Cargo Domicile, trafics spéciaux, poste, CSC	369,6	391,8	336,6	- 33,0	- 8,9
<b>Total</b>	<b>2 958,6</b>	<b>3 101,3</b>	<b>2 878,6</b>	<b>- 80,0</b>	<b>- 2,7</b>
<b>Indemnité pour les prestations en faveur de l'économie générale</b>	<b>758,0</b>	<b>824,0</b>	<b>824,0</b>	<b>66,0</b>	<b>8,7</b>
Trafic voyageurs régional	670,0	725,0	725,0	55,0	8,2
Ferroustage	88,0	99,0	99,0	11,0	12,5
<b>Total</b>	<b>3 716,6</b>	<b>3 925,3</b>	<b>3 702,6</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 0,4</b>
<sup>1)</sup> dont indemnité pour facilités tarifaires en trafic marchandises	17,0	—	—		

### Trafic voyageurs

En dépit de l'environnement économique délicat et de la stagnation de la mobilité, le trafic voyageurs a permis de réaliser des recettes supplémentaires de 49,1 MFr (3%). Généralement, l'on a utilisé le train dans une proportion un peu plus grande, la distance moyenne restant toutefois presque inchangée. Ainsi, 270,9 millions de voyageurs ont parcouru 12 milliards de kilomètres.

Les produits du «Trafic longues distances Suisse» ont

augmenté de 3,5% pour s'inscrire à 1 005,7 MFr, ceux du «Trafic régional et d'agglomération», de 3,2%, atteignant 340,4 MFr. Avec 119 706 abonnements généraux vendus (+22,7%), le passe-partout des transports publics connaît un essor soutenu. La Rail Card – abonnement demi-prix au format d'une carte de crédit lancé en commun avec les PTT et Euro-card – a été vendue en 50 000 exemplaires. Dans l'ensemble, 1 853 295 voyageurs étaient titulaires d'un abonnement demi-prix à la fin de 1993.

En dépit de la situation économique incertaine et d'une régression des nuitées des hôtes étrangers, il a été possible de relever de 1,3% les produits du «Trafic international», qui s'établissent à 342,4 MFr. Les ventes «Swiss Travel System» (offre du chemin de fer pour les touristes de l'étranger) et l'attractivité de la carte-billet pour voyageurs (aller et retour avec les transports publics jusqu'à l'aéroport ou au point frontière Suisse/étranger) ont pu résister à l'environnement morose.

### Trafic marchandises

En trafic marchandises, les CFF ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 185,6 MFr, qui correspond à une baisse des produits de 9,8%, soit 129,1 MFr, comparativement à 1992.

Les plus grandes diminutions sont enregistrées au chapitre Cargo Transit (20,1%). Elles sont notamment dues à une importante détérioration des ventes de l'industrie automobile et à la crise persistante de la sidérurgie européenne. En plus de la régression des tonnages, le marché du transit est également grevé par une baisse

du niveau des prix. Consécutivement à la diminution des réserves obligatoires, l'on constate une chute des importations dans le secteur des huiles minérales. Par rapport à l'exercice précédent, la régression la plus faible concerne le trafic intérieur par wagons complets (Cargo Rail Suisse).

Le trafic de détail (Cargo Domicile, trafics spéciaux, poste et CSC) est sensiblement touché par la récession momentanée qui frappe de nombreux secteurs économiques. La perte de tonnage due à la conjoncture mise à part, la

concurrence acharnée au niveau des prix influence également les produits.

### Indemnité compensatrice pour les prestations de service public

A titre d'indemnité pour les prestations commandées en service public, la Confédération a versé aux CFF 824 MFr, dont 725 MFr pour le trafic voyageurs régional. L'indemnité de 99 MFr pour le ferroutage comprend aussi les intérêts courants qui résultent de la construction du couloir ferroutier.

## 3 Produits accessoires

	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92	
				MFr	%
<b>Prestations d'exploitation pour tiers</b>	<b>156,3</b>	<b>161,7</b>	<b>158,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>
Service commun	112,0	122,3	117,5	5,5	4,9
Service des trains et de la traction	27,6	25,2	27,9	0,3	1,1
Autres	16,7	14,2	12,9	- 3,8	- 22,8
<b>Prestations de service pour tiers</b>	<b>25,6</b>	<b>28,0</b>	<b>30,5</b>	<b>4,9</b>	<b>19,1</b>
Service d'agence de la CNA, tenue des comptes	7,7	7,5	10,4	2,7	35,1
Autres	17,9	20,5	20,1	2,2	12,3
<b>Livraisons et autres prestations pour tiers</b>	<b>102,9</b>	<b>109,2</b>	<b>131,7</b>	<b>28,8</b>	<b>28,0</b>
<b>Fermages et locations</b>	<b>253,4</b>	<b>262,1</b>	<b>259,7</b>	<b>6,3</b>	<b>2,5</b>
Locations forfaitaires Dom <sup>1)</sup>	59,1	63,4	62,1	3,0	5,1
Locations basées sur le chiffre d'affaires Dom <sup>1)</sup>	110,7	122,4	108,8	- 1,9	- 1,7
Autres locations Dom <sup>1)</sup> et autres	29,1	20,8	42,8	13,7	47,1
Véhicules	39,8	46,4	33,8	- 6,0	- 15,1
Diverses locations	14,7	9,1	12,2	- 2,5	- 17,0
<b>Ventes d'énergie</b>	<b>39,3</b>	<b>41,0</b>	<b>49,4</b>	<b>10,1</b>	<b>25,7</b>
<b>Ventes d'imprimés</b>	<b>8,2</b>	<b>9,7</b>	<b>8,4</b>	<b>0,2</b>	<b>2,4</b>
<b>Divers produits</b>	<b>139,6</b>	<b>102,1</b>	<b>129,9</b>	<b>- 9,7</b>	<b>- 6,9</b>
Provisions	26,6	24,4	25,8	- 0,8	- 3,0
Change	26,3	27,0	26,8	0,5	1,9
Taxes	1,7	0,2	0,9	- 0,8	- 47,1
Intérêts actifs et divers produits financiers	24,5	5,3	17,3	- 7,2	- 29,4
Produits d'installations supprimées	10,2	2,5	9,7	- 0,5	- 4,9
Participations aux frais, contributions, produits de ventes et autres produits	50,3	42,7	49,4	- 0,9	- 1,8
<b>Total</b>	<b>725,3</b>	<b>713,8</b>	<b>767,9</b>	<b>42,6</b>	<b>5,9</b>

<sup>1)</sup> Dom = Domaine

Par rapport aux comptes de 1992, les produits accessoires ont pu être accrus de 42,6 MFr (5,9%) et se sont établis à 767,9 MFr. Les plus fortes augmentations concernent les postes «Livraisons et autres prestations pour tiers» (28,8 MFr, soit +28%) et «Ventes d'énergie» (10,1 MFr, +25,7%).

Le premier a profité d'une progression des prestations de construction pour des tiers (suppression de 6 passages à niveau entre Münchenbuchsee et Schüpfen, notamment). Pour le second, l'accroisse-

ment est dû à un relèvement des fournitures de courant au réseau d'interconnexion, consécutif à une augmentation de la production. Dans les «Fermages et locations», les «autres locations» ont fortement progressé, notamment grâce à l'adaptation des rentes de droits de superficie et à la location d'ordinateurs de guichet IGB aux chemins de fer privés. Malgré la récession, des relèvements des loyers et plusieurs nouveaux objets loués ont procuré des recettes supplémentaires dans les locations forfaitaires.

4 <b>Autres postes de produits</b>	Compte 1992	Budget 1993	Compte 1993	Différence comptes 93/92	
	MFr	MFr	MFr	MFr	%
Prestations propres pour le compte des investissements	289,5	315,0	314,5	25,0	8,6
Prestations propres pour AlpTransit	—	—	3,6	3,6	
Prestations pour ordres de magasin	71,3	72,0	77,6	6,3	8,8
Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	1 215,0	1 350,0	1 296,9	81,9	6,7
Prélèvements sur les provisions	—	—	—	—	
Autres produits	182,8	90,5	116,1	- 66,7	- 36,5

Comparativement à 1992, les «prestations propres pour le compte des investissements» enregistrent une augmentation de 25 MFr (8,6%), parallèle à celle du volume des investissements. Les prestations propres pour AlpTransit (3,6 MFr) y figurent pour la première fois.

L'ensemble des prestations des CFF débitées au compte de résultats de l'infrastructure s'élève à 1351,9 MFr. Après déduction de 55 MFr afin d'éviter une double imputation de la Confédération au titre de l'indemnité compensatrice pour le ferroutage, une somme de 1296,9 MFr est créditée aux produits du compte de résultats d'entreprise.

Comme en 1992, aucun prélèvement n'a été effectué sur les provisions.

Les autres produits ont régressé de 66,7 MFr (36,5%) et se sont établis à 116,1 MFr. Cette baisse est due à un produit extraordinaire résultant de la vente, en 1992, de la centrale d'Amsteg à une nouvelle société anonyme. L'augmentation par rapport au budget concerne essentiellement la part de bénéfice bonifiée en 1993 au titre de la location-vente de locomotives (US-Lease).

## Charges

<b>5 Charges de personnel</b>	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92 MFr	%
<b>Traitements</b>	<b>2 464,0</b>	<b>2 568,1</b>	<b>2 494,6</b>	<b>30,6</b>	<b>1,2</b>
Traitements, allocation de renchérissement comprise	2 494,8	2 595,8	2 516,4	21,6	0,9
Autres éléments des traitements	4,9	5,7	4,6	- 0,3	- 6,1
A déduire: participations de tiers	- 35,7	- 33,4	- 26,4	9,3	26,1
<b>Allocations et indemnités</b>	<b>341,0</b>	<b>335,3</b>	<b>319,5</b>	<b>- 21,5</b>	<b>- 6,3</b>
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger	156,2	142,8	141,1	- 15,1	- 9,7
Allocations pour enfants	57,2	59,3	59,0	1,8	3,1
Gratifications pour ancienneté de service	12,1	13,9	11,3	- 0,8	- 6,6
Indemnités pour service du dimanche	36,4	37,2	35,4	- 1,0	- 2,7
Indemnités pour service irrégulier	7,6	8,0	7,1	- 0,5	- 6,6
Indemnités pour service de nuit	59,7	60,0	56,0	- 3,7	- 6,2
Indemnités pour heures supplémentaires	3,4	4,8	1,4	- 2,0	- 58,8
Autres allocations et indemnités	8,4	9,3	8,2	- 0,2	- 2,4
<b>Contributions aux assurances du personnel</b>	<b>423,0</b>	<b>422,2</b>	<b>420,7</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 0,5</b>
Caisse de pensions et de secours (contributions périodiques)	133,2	149,3	150,0	16,8	12,6
AVS/AI/APG/AC	139,4	163,8	159,9	20,5	14,7
Assurance-accidents	65,3	73,0	72,7	7,4	11,3
Caisse de pensions et de secours (versements uniques)	96,5	48,5	48,9	- 47,6	- 49,3
Autres	0,4	0,6	0,8	0,4	100,0
A déduire: participation du personnel à l'assurance ANP	- 11,8	- 13,0	- 11,6	0,2	1,7
<b>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</b>	<b>306,6</b>	<b>326,0</b>	<b>302,6</b>	<b>- 4,0</b>	<b>- 1,3</b>
Intérêt sur la déficite technique de la réserve mathématique de la CPS	154,3	163,0	143,8	- 10,5	- 6,8
Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique de la CPS	152,3	163,0	158,8	6,5	4,3
<b>Total</b>	<b>3 534,6</b>	<b>3 651,6</b>	<b>3 537,4</b>	<b>2,8</b>	<b>0,1</b>

L'augmentation des charges de personnel de 2,8 MFr seulement d'une année à l'autre est due essentiellement aux raisons que voici.

	MFr	MFr
<b>Diminution de l'effectif</b>		
- 1078 collaborateurs (personnel permanent -494, personnel en formation -535, auxiliaires -49)	- 71,4	
- rentes pour le personnel mis à la retraite administrative	+ 14,8	- 56,6
<b>Compensation du renchérissement</b>		
- personnel actif	+ 95,4	
- bénéficiaires de rentes	+ 8,9	+ 104,3
<b>Rétributions moyennes plus élevées</b>		+ 5,7
<b>Diminution des participations de tiers (prestations d'assurances)</b>		+ 9,4
<b>Réduction du supplément spécial des indemnités de résidence</b>		- 16,3
<b>Caisse de pensions et de secours</b>		
- relèvement des salaires réels au 1 <sup>er</sup> juillet 1991:		
suppression de la cotisation unique pour l'augmentation du gain assuré	- 66,0	
- cotisations uniques	+ 18,6	
- augmentation de la déduction de coordination	- 5,8	- 53,2
<b>Relèvement des cotisations</b>		
- assurance chômage	+ 20,6	
- CNA	+ 2,3	+ 22,9
<b>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</b>		
- intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique (bénéfice technique de 1992)	- 10,6	
- suppression d'annuités	- 2,3	- 12,9
<b>Divers</b>		- 0,5
<b>Total</b>		+ 2,8

Par rapport à 1992, l'allocation de renchérissement a entraîné un surcroît de charges de 104,3 MFr, raison principale d'une augmentation finalement modeste des charges de personnel (+2,8 MFr). Au 1<sup>er</sup> janvier 1993, le renchérissement a été compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 135,8 points, ce qui, comparativement à l'année précédente, correspond à un accroissement de 3%. En moyenne annuelle, cet indice s'est élevé à 138,3 points, ou 99,9 points selon le nouveau calcul de l'indice à partir du 1<sup>er</sup> mai 1993 (100 = 138,5 points selon l'ancien indice).

Les charges de personnel ont été positivement influencées par la diminution de l'effectif de 1078 unités et par la suppression des cotisations uniques pour l'augmentation du gain assuré à la CPS, consécutives au relèvement des salaires réels au 1<sup>er</sup> juillet 1991. De plus, la réduction du supplément spécial de l'indemnité de résidence et celle des versements supplémentaires à la CPS, due notamment à la baisse de l'intérêt sur le déficit technique, résultant du bénéfice technique de 287,5 MFr réalisé par la CPS en 1992, ont entraîné des charges inférieures. En revanche, la reprise des rentes pour le personnel

mis à la retraite administrative et le relèvement des cotisations de l'assurance chômage et de l'assurance-accidents ont occasionné un surcroît de charges de 14,8 et 22,9 MFr, respectivement.

Les bénéficiaires de rentes touchent les mêmes allocations de renchérissement que le personnel actif. Les charges supplémentaires qui en découlent pour la réserve mathématique de la CPS sont remboursées en 10 à 12 annuités constantes. La diminution de l'annuité qui résulte de l'incorporation de l'année 1982 est compensée par une nouvelle annuité de 8,9 MFr

due à l'incorporation de l'allocation de renchérissement de 3% au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

L'effectif moyen de 38 163 collaborateurs, budgétisé pour

1993, est resté inférieur de 970 unités, alors que les prévisions de 1992 n'avaient déjà pas été atteintes de 639 unités.

<b>7 Dépenses de choses</b>	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92	
				MFr	%
<b>Matières</b>	<b>346,0</b>	<b>400,9</b>	<b>355,3</b>	<b>9,3</b>	<b>2,7</b>
<b>Prestations de tiers pour l'entretien</b>	<b>196,1</b>	<b>226,2</b>	<b>189,4</b>	<b>- 6,7</b>	<b>- 3,4</b>
<b>Prestations d'exploitation et de vente par des tiers</b>	<b>234,2</b>	<b>246,1</b>	<b>235,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>
Prestations d'exploitation	131,2	141,5	131,7	0,5	0,4
Renforts de personnel	60,6	60,1	59,4	- 1,2	- 2,0
Provisions	42,4	44,5	44,0	1,6	3,8
<b>Fermages et locations</b>	<b>58,5</b>	<b>75,1</b>	<b>72,0</b>	<b>13,5</b>	<b>23,1</b>
Biens-fonds	14,4	16,2	14,9	0,5	3,5
Véhicules sur rails	34,6	47,1	46,2	11,6	33,5
Autres	9,5	11,8	10,9	1,4	14,7
<b>Energie fournie par des tiers</b>	<b>200,6</b>	<b>206,3</b>	<b>204,1</b>	<b>3,5</b>	<b>1,7</b>
Courant de traction	153,9	158,7	156,8	2,9	1,9
Autre	46,7	47,6	47,3	0,6	1,3
<b>Assurances et dommages-intérêts</b>	<b>25,6</b>	<b>30,9</b>	<b>24,8</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 3,1</b>
<b>Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel</b>	<b>42,0</b>	<b>39,9</b>	<b>40,6</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 3,3</b>
Indemnités pour voyages de service	16,2	15,9	15,8	- 0,4	- 2,5
Indemnités de déplacement	24,0	22,1	23,0	- 1,0	- 4,2
Autres	1,8	1,9	1,8	—	.
<b>Honoraires</b>	<b>43,2</b>	<b>43,7</b>	<b>46,2</b>	<b>3,0</b>	<b>6,9</b>
<b>Diverses prestations de tiers</b>	<b>100,6</b>	<b>118,7</b>	<b>105,5</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>
Impôts, taxes et droits	27,2	28,6	28,7	1,5	5,5
Taxes postales, bancaires, téléphoniques, frets	13,2	13,1	15,5	2,3	17,4
Imprimés, annonces	16,7	24,7	17,0	0,3	1,8
Contributions et indemnités	20,1	22,1	17,6	- 2,5	- 12,4
Autres	23,4	30,2	26,7	3,3	14,1
<b>Total</b>	<b>1 246,8</b>	<b>1 387,8</b>	<b>1 273,0</b>	<b>26,2</b>	<b>2,1</b>

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses de choses ont progressé de 26,2 MFr (2,1%) pour s'établir à 1 273 MFr. L'on constate une forte augmentation du poste «Fermages et locations» (+13,5 MFr, soit 23,1%), due aux nouvelles taxes de loca-

tion-vente (leasing) pour les 75 locomotives du ferroutage Re 460. Le surcroît de charges enregistré dans les matières (9,3 MFr, soit 2,7%) résulte d'une augmentation des ordres de clients et des assainissements de la superstructure. Le relèvement de plusieurs

tarifs a entraîné un accroissement des taxes postales et téléphoniques, des frais bancaires ainsi que des frets. En revanche, plusieurs postes de charges enregistrent une diminution par rapport à 1992, notamment les prestations de tiers pour la construction et



l'entretien, qui ont régressé de 6,7 MFr grâce à une restriction des adjudications à des tiers et à une augmentation des prestations propres.

Il est très réjouissant de constater que les dépenses de choses sont nettement restées inférieures au budget (-114,8 MFr). Cette diminution est essentiellement due à la

réduction budgétaire ordonnée de quelque 82 MFr. D'autres baisses des charges enregistrées dans les matières (15,4 MFr, moins d'entretien des véhicules) et dans les prestations de tiers pour l'entretien (15,8 MFr) consécutives à la réduction des adjudications à des tiers ont également contribué à améliorer le compte.

<b>8 Amortissements</b>	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92 MFr %	
Amortissements des immobilisations	683,0	672,1	710,1	27,1	4,0
Amortissements des fonds de roulement	1,5	3,9	4,8	3,3	220,0
<b>Total</b>	<b>684,5</b>	<b>676,0</b>	<b>714,9</b>	<b>30,4</b>	<b>4,4</b>

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5% (taux moyen) des valeurs de construction ou

d'acquisition des immeubles, installations et véhicules. Ils se répartissent comme il suit.

- Installations ferroviaires  
368,5 MFr (336,2 MFr à la charge du CRI<sup>1)</sup>)
- Usines électriques et ateliers  
49,4 MFr (10,3 MFr à la charge du CRI<sup>1)</sup>)
- Véhicules  
292,2 MFr

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

L'augmentation de ces amortissements, de 27,1 MFr (4%), résulte du volume accru des immobilisations. Les amortissements des fonds de roulement comprennent ceux du matériel et ceux des créances irrécouvrables. Ils sont passés de 3,3 à 4,8 MFr à la suite de la radiation de créances sur des resquilleurs.

Les amortissements sont aussi nettement supérieurs aux valeurs portées au budget (+38 MFr, soit 5,7%). Celles-ci ont en effet été calculées à un taux moyen de 3,3% seulement en raison des prévisions défavorables. Le bon résultat a toutefois permis d'appliquer les taux usuels.

**9 Intérêts**

	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92	
				MFr	%
<b>Intérêts des engagements à long terme</b>	<b>563,9</b>	<b>645,8</b>	<b>529,7</b>	<b>- 34,2</b>	<b>- 6,1</b>
Prêts de la Confédération	264,0	356,8	304,5	40,5	15,3
Prêts de la CPS	299,2	288,6	224,9	- 74,3	- 24,8
Autres prêts	0,7	0,4	0,3	- 0,4	- 57,1
<b>Intérêts des engagements à court terme</b>	<b>92,5</b>	<b>127,3</b>	<b>91,2</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 1,4</b>
<b>Total</b>	<b>656,4</b>	<b>773,1</b>	<b>620,9</b>	<b>- 35,5</b>	<b>- 5,4</b>

Les intérêts ont régressé de 35,5 MFr (5,4%) par rapport à 1992 et de 152,2 MFr (19,7%) par rapport au budget. D'une part, le taux moyen des engagements à long terme a reculé de 5,99% (1992) à 5,17% (1993). Le budget a tenu compte de taux plus élevés. D'autre part, les emprunts de

fonds à long terme ont été inférieurs de 700 MFr, notamment à la suite de la location-vente de locomotives à la fin de 1992. Par ailleurs, dans le courant de 1993, il a été possible de maintenir à un niveau plus bas que prévu la dette en compte courant envers l'Administration des finan-

ces. La réduction des charges par rapport au budget concerne pour 60 MFr les fonds nécessaires moins importants et pour 90 MFr les taux d'intérêt moins élevés, notamment ceux des prêts de la CPS et ceux de la caisse d'épargne.

**10 Autres postes de charges**

	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92	
				MFr	%
Investissements non actifs	185,6	196,0	211,6	26,0	14,0
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	—	—	—	—	.
Constitution de provisions	—	—	—	—	.
Autres charges	28,6	16,1	19,4	- 9,2	- 32,2

Les investissements non actifs comprennent la part des ouvrages achevés qui ne constitue aucune augmentation de valeur. Proportionnellement aux investissements décomptés (1,4 milliard de francs), ils se sont accrus de

26 MFr pour s'établir à 211,6 MFr. Comme en 1992, aucun versement n'a été effectué en faveur des réserves.

Les autres charges, de 19,4 MFr, font ressortir une diminution de 9,2 MFr

(32,2%), étant donné que des dépenses uniques résultant d'un rappel de la CPS ont été comptabilisées en 1992.

### Compte de résultats de l'infrastructure

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédé-

ration porte la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure. Les dépenses annuelles nécessaires à cet effet et leur

couverture doivent faire l'objet d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2<sup>e</sup> alinéa de la LF sur les CFF.

	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92	
				MFr	%
<b>Charges</b>					
Amortissements	332,5	307,0	347,1	14,6	4,4
Intérêts	379,6	442,0	360,3	- 19,3	- 5,1
Entretien ordinaire	480,1	514,0	495,9	15,8	3,3
Investissements non actifs	116,3	149,0	148,6	32,3	27,8
<b>Total brut</b>	<b>1 308,5</b>	<b>1 412,0</b>	<b>1 351,9</b>	<b>43,4</b>	<b>3,3</b>
Double imputation du ferroutage	- 55,0	- 62,0	- 55,0	—	.
	1 253,5	1 350,0	1 296,9	43,4	3,5
Réduction des charges (compte 1992)	- 38,5	—	—	38,5	.
<b>Total net</b>	<b>1 215,0</b>	<b>1 350,0</b>	<b>1 296,9</b>	<b>81,9</b>	<b>6,7</b>
<b>Produits</b>					
Contribution des CFF	—	—	—	—	.
Prestations de la Confédération	1 215,0	1 350,0	1 296,9	81,9	6,7
<b>Total des produits</b>	<b>1 215,0</b>	<b>1 350,0</b>	<b>1 296,9</b>	<b>81,9</b>	<b>6,7</b>

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des voies de communication. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés, sur la base des valeurs immobilisées, directement selon les données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système

comptable interne, et les investissements non actifs résultant d'ordres d'investissements correspondent à la part sans augmentation de valeur des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure.

L'ensemble des charges, 1 351,9 MFr, excède de 43,4 MFr (3,3%) le chiffre du compte de 1992. De cette somme, pour éviter une double imputation de la Confédération, 55 MFr sont déduits au titre des coûts de l'infrastructure qui figurent dans l'indemnité compensatrice pour le ferroutage, basée sur une couverture intégrale des coûts (y c. intérêts de construction pour le couloir de ferroutage).

Suite à l'accroissement des valeurs immobilisées, les amortissements ont progressé

de 14,6 MFr (4,4%) par rapport à 1992.

Compte tenu des taux inférieurs à ceux de l'exercice précédent, la mobilisation nécessaire des fonds a, en fin de compte, entraîné une baisse des intérêts de 19,3 MFr (5,1%).

L'augmentation de 15,8 MFr (3,3%) du poste «Entretien ordinaire» est due essentiellement au renchérissement.

La progression de 32,3 MFr (27,8%) du poste «Investissements non actifs» découle de la somme élevée des projets achevés et décomptés au cours de l'exercice 1993.

La baisse des charges d'intérêts, notamment, a permis de maintenir le compte en deçà du budget (-53,1 MFr, soit près de 4%).

### Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1993 a été limité par le Conseil fédéral à 1 574 MFr (y c. 24 MFr pour le dépôt de Bâle). Compte tenu des contributions de tiers, il en est résulté un volume brut des investissements ordinaires de 1 632,8 MFr. Ce montant a été relevé de 725,4 MFr, le total s'élevant dès lors à 2 358,2 MFr, en faveur de certains projets (notamment

Rail 2000, biens-fonds pour des projets ultérieurs, couloir ferroviaire au St-Gothard, commercialisations).

Les dépenses brutes de 2 147,6 MFr figurant au compte sont supérieures de 176,7 MFr (9%) à celles de l'exercice précédent, et inférieures de 210,6 MFr (8,9%) au budget.

La part brute des investissements ordinaires s'élève à 1 627,1 MFr, dont 1 550,1 MFr à la charge des CFF. Elle est inférieure de 23,9 MFr (1,5%)

à la consigne du Conseil fédéral. Les dépenses pour les autres investissements, de 204,9 MFr (Rail 2000 - 44,7 MFr, couloir ferroviaire au St-Gothard - 35,5 MFr, domaine - 122,9 MFr, autres - 1,8 MFr), sont restées en deçà du budget. Les contributions de tiers se sont accrues de 14,9 MFr par rapport aux prévisions.

Le financement des dépenses brutes de 2 147,6 MFr se répartit ainsi.

Amortissements	710,1 MFr	33,1%
Investissements non actifs	211,6 MFr	9,8%
Contributions de tiers et produits divers	77,0 MFr	3,6%
Fonds d'emprunts à long terme (notamment prêts de la Confédération et de la CPS)	1 148,9 MFr	53,5%

12

### Nature des produits et des charges

	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92 MFr	%
<b>Charges</b>					
<b>Dépenses de choses</b>	<b>1 681,4</b>	<b>2 043,2</b>	<b>1 833,0</b>	<b>151,6</b>	<b>9,0</b>
Matières	268,1	300,4	269,8	1,7	0,6
Prestations de tiers pour construction	1 197,0	1 388,3	1 278,5	81,5	6,8
Honoraires	132,4	163,5	136,3	3,9	2,9
Autres dépenses de choses	83,9	191,0	148,4	64,5	76,9
<b>Prestations propres</b>	<b>289,5</b>	<b>315,0</b>	<b>314,6</b>	<b>25,1</b>	<b>8,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 970,9</b>	<b>2 358,2</b>	<b>2 147,6</b>	<b>176,7</b>	<b>9,0</b>
<b>Produits</b>					
<b>Produits accessoires</b>	<b>65,6</b>	<b>58,8</b>	<b>77,0</b>	<b>11,4</b>	<b>17,4</b>
Contributions de tiers*	63,8	58,8	73,7	9,9	15,5
Divers produits	1,8	—	3,3	1,5	83,3
<b>Investissements à la charge des CFF</b>	<b>1 905,3</b>	<b>2 299,4</b>	<b>2 070,6</b>	<b>165,3</b>	<b>8,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 970,9</b>	<b>2 358,2</b>	<b>2 147,6</b>	<b>176,7</b>	<b>9,0</b>
* dont contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER	14,8	12,5	22,9		

Comparativement à 1992, toutes les charges par nature font ressortir une augmentation. Les contributions de tiers progressent de 9,9 MFr (15,5%) d'une année à l'autre, et de 14,9 MFr (25,3%) par

rapport au budget. La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 22,9 MFr, ce qui représente 31,1% du total des contributions de tiers.

<b>13</b>	<b>Compte des investissements par groupes d'immobilisations (montants bruts)</b>	Compte 1992 MFr	Budget 1993 MFr	Compte 1993 MFr	Différence comptes 93/92 MFr %	
	<b>Immeubles et installations</b>	<b>1 420,8</b>	<b>1 717,0</b>	<b>1 552,9</b>	<b>132,1</b>	<b>9,3</b>
	Installations ferroviaires	1 340,0	1 589,3	1 467,1	127,1	9,5
	Usines électriques	69,1	113,7	71,3	2,2	3,2
	Ateliers	11,7	14,0	14,5	2,8	23,9
	<b>Véhicules</b>	<b>550,1</b>	<b>641,2</b>	<b>594,7</b>	<b>44,6</b>	<b>8,1</b>
	Véhicules moteurs	397,0	421,1	404,6	7,6	1,9
	Voitures	86,9	134,9	139,5	52,6	60,5
	Wagons (y compris wagons de service)	60,9	76,2	43,8	- 17,1	- 28,1
	Véhicules routiers	5,3	9,0	6,8	1,5	28,3
	<b>Total</b>	<b>1 970,9</b>	<b>2 358,2</b>	<b>2 147,6</b>	<b>176,7</b>	<b>9,0</b>

Les dépenses relatives aux installations ferroviaires sont restées inférieures de 122,2 MFr (7,7%) aux prévisions. En raison de la reprise des biens-fonds de la Caisse de pensions et de secours, d'une valeur de 87,1 MFr, le budget ordinaire a été dépassé de 56,8 MFr. La différence en moins de 179 MFr pour les projets hors budget

ordinaire est due au remaniement du projet Rail 2000 et à des adjudications plus avantageuses.

Les dépenses nettes investies de 1 406,4 MFr (dépenses brutes 1 467,1 MFr moins 60,7 MFr au titre des contributions de tiers et des produits divers) ont été affectées aux travaux suivants.

528,8 MFr	gares, bâtiments de service et administratifs
346,1 MFr	installations de la pleine voie (dont ligne du Grauholz 63,3 MFr, nouvelle ligne Muttenz–Liestal [exclu, raccordement de Muttenz et tunnel de l'Adler] 26,8 MFr, seconde voie Rotkreuz–Rotsee 19,1 MFr, seconde voie Bad Ragaz–Landquart 20,4 MFr, mise à double voie du couloir ferroutier Brugg–Birrfeld–Othmarsingen 11,5 MFr, double voie Goldach–Mörschwil 13 MFr et RER zurichois 8,8 MFr)
239,3 MFr	renouvellement de voies et de branchements
26,6 MFr	petits travaux de complétement et de renouvellement
20,5 MFr	renouvellement de caténaires y c. dispositifs de commande
87,4 MFr	réalisation de projets informatiques
87,1 MFr	achat des biens-fonds de la CPS
14,7 MFr	biens-fonds sans affectation définitive
55,9 MFr	divers projets

Au chapitre des usines électriques, la grande différence en moins (42,4 MFr) par rapport au budget est due essentiellement à des retards difficilement prévisibles des procédures d'approbation des plans. En outre, les capacités personnelles ont été fortement sollicitées pour des commandes de tiers complexes.

Dans le domaine des ateliers, les dépenses sont légèrement supérieures au budget.

Les dépenses pour l'acquisition de nouveaux véhicules sont inférieures de 46,5 MFr au budget. Des modifications des programmes d'acquisition et de livraison ont entraîné des dépenses correspondantes en plus et en moins pour certaines catégories de véhicules. L'on a consacré 130,7 MFr aux véhicules RER, 26,5 MFr aux trains-navette, 209,7 MFr aux locomotives 460 (Rail 2000 et ferroutage), 14,9 MFr au TGV Sud-Est tricourant, 79,3 MFr aux voitures EuroCity et 47,1 MFr aux voitures à deux niveaux.

## Bilan

14	Compte 1992 MFr	Compte 1993 MFr	Différence MFr
<b>Actifs</b>			
Immobilisations	13 785,1	14 386,2	601,1
Fonds de roulement	3 077,4	3 140,0	62,6
Actifs transitoires	189,5	293,8	104,3
Charges à amortir (dette CPS)	1 004,2	977,6	- 26,6
Découvert du bilan	26,2	124,3	98,1
<b>Total actifs</b>	<b>18 082,4</b>	<b>18 921,9</b>	<b>839,5</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Fonds propres</b>	<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>—</b>
<b>Fonds de tiers</b>	<b>14 822,0</b>	<b>15 629,4</b>	<b>807,4</b>
Engagements à long terme	10 256,1	10 567,0	310,9
Engagements à court terme	3 561,7	4 084,8	523,1
Engagements cumulés de la CPS	1 004,2	977,6	- 26,6
<b>Passifs transitoires</b>	<b>260,4</b>	<b>292,5</b>	<b>32,1</b>
Réserve pour la couverture de futurs déficits	—	—	—
<b>Total passifs</b>	<b>18 082,4</b>	<b>18 921,9</b>	<b>839,5</b>

## Actifs

Au 31 décembre 1993, la somme inscrite au bilan s'établissait à 18 921,9 MFr, ce qui dénote une hausse de 839,5 MFr (4,6%).

La valeur au bilan des immeubles, des installations et des véhicules ainsi que des participations a évolué comme il suit.

15	Compte 1992 MFr	Compte 1993 MFr	Différence MFr
Installations ferroviaires	11 184,3	11 828,9	644,6
Usines électriques	1 229,3	1 312,6	83,3
Ateliers	338,6	343,8	5,2
Véhicules	7 375,5	7 516,4	140,9
Biens-fond sans affectation définitive	280,8	295,5	14,7
<b>Total des valeurs de construction ou d'acquisition</b>	<b>20 408,5</b>	<b>21 297,2</b>	<b>888,7</b>
Déduction des amortissements cumulés	- 12 511,8	- 13 091,3	579,5
<b>Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules</b>	<b>7 896,7</b>	<b>8 205,9</b>	<b>309,2</b>
en % des valeurs de construction ou d'acquisition	38,7 %	38,5 %	- 0,2 %
<b>Ouvrages inachevés</b>	<b>5 624,1</b>	<b>5 903,5</b>	<b>279,4</b>
<b>Participations</b>	<b>264,3</b>	<b>276,8</b>	<b>12,5</b>

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 21 297,2 MFr, l'infrastructure représente 11 800 MFr ou 55,5%. En raison de l'âge moyen élevé des installations, les valeurs de remplacement sont nettement supérieures aux valeurs d'acquisition.

La hausse de 888,7 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortissements cumulés (+579,5 MFr), la valeur au bilan est en progression de 309,2 MFr. La valeur des travaux en cours s'est

accrue de 279,4 MFr pour s'inscrire à 5 903,5 MFr, en raison de divers grands ouvrages inachevés ou non encore décomptés.

Les fonds de roulement ont augmenté de 62,6 MFr (2%), s'établissant à 3 140 MFr. D'une année à l'autre, l'évolution des différents postes est inégale. Les avoirs en banque (+30,3 MFr) ainsi que les prêts et les valeurs en portefeuille (+35,5 MFr) font surtout ressortir une progression. En revanche, les avoirs en comptes de chèques postaux (-26,7 MFr), les comptes courants actifs de l'office de

compensation avec d'autres chemins de fer (-26,9 MFr), les crédits de clients (-44,6 MFr) et les stocks (-7 MFr) présentent les principales diminutions.

Les charges à amortir (dette CPS) englobent les engagements des CFF envers la Caisse de pensions et de secours, qui, grâce à des amortissements supplémentaires des charges résultant de l'incorporation des allocations de renchérissement dans les rentes, ont reculé de 26,6 MFr pour s'établir à 977,6 MFr.

### Passifs

En 1993, les fonds de tiers se sont encore accrus de 807,4 MFr pour s'inscrire à 15 629,4 MFr. La relation entre

les fonds propres et les fonds de tiers a continué de se détériorer, passant de 1 : 4,9 à 1 : 5,2.

Les engagements à long terme se décomposent comme il suit.

16

	Compte 1992 MFr	Compte 1993 MFr	Différence MFr
Prêts de la Confédération	5 336,0	5 446,0	110,0
Prêts de la CPS	4 910,0	5 110,0	200,0
Autres prêts	10,1	11,0	0,9
Total	10 256,1	10 567,0	310,9

Les engagements à long terme sont constitués pour 51,5% de prêts de la Confédération, pour 48,4% de prêts de la CPS et pour 0,1% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération s'élevant à 110 MFr (somme nette), la dette vis-à-vis de celle-ci s'est accrue pour s'établir à 5 446 MFr. Suite à la consolidation d'avoirs en compte courant de 200 MFr, la créance à long terme de la CPS s'inscrit à 5 110 MFr. La modification des autres prêts est minime (nouveaux prêts:

6,8 MFr, remboursements: 5,9 MFr).

Les engagements à court terme sont en hausse de 523,1 MFr comparativement à 1992. Cela s'explique principalement par la progression de 182,4 MFr des engagements à court terme envers la Confédération, par l'accroissement des avoirs des institutions sociales de l'entreprise (11 MFr), par une augmentation des versements du personnel à la Caisse d'épargne CFF (152,7 MFr), par des futurs

engagements envers des fournisseurs et des clients (35,4 MFr) et par des réserves procurées, notamment, par le bénéfice brut résultant de la vente de locomotives aux sociétés de location-vente (147,5 MFr). En revanche, les avoirs en compte courant d'autres entreprises de transport et d'autres tiers ont reculé de 29,6 MFr d'une année à l'autre. Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.



## Flux financiers

17

	MFr	MFr
<b>Origine des fonds</b>		
– <b>Autofinancement</b>		828,5
Cash-flow (amortissements, investissements non actifs, constitution de réserves, déficit)		
– <b>Apports de tiers</b>		
Augmentation des engagements à long terme	310,9	
Augmentation des engagements à court terme	523,1	
Contributions de tiers aux investissements et produits divers sur les investissements	77,0	
Augmentation des passifs transitoires	32,1	943,1
– <b>Vente de 75 locomotives pour la location-vente</b>		559,9
		2 331,5
<b>Affectation des fonds</b>		
– <b>Investissements</b>		
Augmentation des valeurs immobilisées au compte des investissements de 1993		2 147,6
– <b>Augmentation des participations</b>		12,5
– <b>Augmentation des fonds de roulement</b>		62,6
– <b>Augmentation des actifs transitoires</b>		104,3
– <b>Entrées d'immobilisations</b>		4,5
		2 331,5

### Compte spécial d'AlpTransit

Le 27 septembre 1992, le peuple suisse a approuvé AlpTransit à une proportion de 63,6% de oui, ouvrant ainsi la voie vers un pilier tant national qu'international de la politique de la Confédération en matière de transports. Les CFF gèrent le projet de nouvelle ligne Arth-Goldau-Lugano, comprenant un tunnel de base sous le St-

Gothard et un sous le Monte Ceneri, ainsi que le raccordement de la Suisse orientale.

Conformément à l'Ordonnance sur les comptes spéciaux de construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes, du 1<sup>er</sup> septembre 1993, les CFF sont tenus à établir, à partir de la reprise du projet de construction, un compte spécial de construction pour la réalisation de

chacune des nouvelles lignes ferroviaires Arth-Goldau-Lugano et Wädenswil/Thalwil-Baar.

### Compte des investissements

Les investissements de 1993, de 72,2 MFr (y c. 11,5 MFr débités aux CFF au cours de la phase intermédiaire), sont inférieurs de 11,7 MFr (13,9%) au budget, qui prévoyait 83,9 MFr.

18	Budget 1993	Compte 1993	Différence	
	MFr	MFr	MFr	%
<b>Charges</b>				
<b>Dépenses de choses</b>	<b>80,0</b>	<b>68,6</b>	- 11,4	- 14,3
Prestations de tiers pour construction	25,0	8,6	- 16,4	- 65,6
Honoraires (études de projets/direction des travaux)	55,0	55,0	—	
Autres prestations de tiers	0,0	5,0	5,0	
<b>Prestations propres</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	- 0,3	- 7,7
<b>Total</b>	<b>83,9</b>	<b>72,2</b>	- 11,7	- 13,9

La comparaison du compte avec le budget des projets traités se présente ainsi.

19	Budget 1993	Compte 1993	Différence	
	MFr	MFr	MFr	%
Avant-projet AlpTransit St-Gothard	52,4	50,8	- 1,6	- 3,1
Système de sondage Piora	16,5	9,9	- 6,6	- 40,0
Coûts résiduels de la phase intermédiaire	15,0	11,5	- 3,5	- 23,3
<b>Total</b>	<b>83,9</b>	<b>72,2</b>	- 11,7	- 13,9

Tous les montants débités aux différents projets sont inférieurs aux budgets correspondants. Pour l'avant-projet AlpTransit proprement dit, la limite a été en bonne partie

respectée. Etant donné que la construction du système de sondage Piora a commencé en septembre seulement, et non pas comme prévu en juillet, les charges réelles sont

restées en deçà du budget. Les coûts résiduels de la phase intermédiaire ont enregistré des dépenses inférieures aux prévisions.

### Financement et bilan

Conformément à la convention sur le financement, la Confédération a, en alimentant régulièrement un compte courant, fourni les fonds requis pour les investissements. A la

fin de 1993, les fonds engagés s'élevaient à 51,4 MFr (y.c. 0,4 MFr au titre d'intérêts). La différence avec le total des charges de 72,2 MFr s'explique par le fait que les factures sont saisies le mois de la four-niture des prestations. Les

fonds ne sont toutefois utilisés qu'au moment du paiement desdites factures.

A la fin de l'année, la dette en compte courant (intérêts compris) a été convertie comme il suit.

· Prêts financés par les ressources générales de la Confédération 45,9 MFr

· Prêts financés par les droits d'entrée sur les carburants 5,1 MFr

Le reste, soit 0,4 MFr, a été reporté à compte nouveau.

Le bilan d'AlpTransit se présente ainsi.

20	Compte 1992 MFr	Compte 1993 MFr	Différence MFr
<b>Actifs</b>			
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>72,6</b>	<b>72,6</b>
Ouvrages inachevés	0	72,2	72,2
Intérêts activés	0	0,4	0,4
<b>Actifs transitoires</b>	<b>0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>74,2</b>	<b>74,2</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Fonds de tiers</b>			
<b>Engagements à long terme</b>	<b>0</b>	<b>51,0</b>	<b>51,0</b>
Prêts financés par les ressources générales de la Confédération	0	45,9	45,9
Prêts financés par les droits d'entrée sur les carburants	0	5,1	5,1
<b>Engagements à court terme</b>	<b>0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Compte courant	0	0,4	0,4
<b>Autres engagements (crédeurs)</b>	<b>0</b>	<b>21,0</b>	<b>21,0</b>
<b>Passifs transitoires (prestations propres)</b>	<b>0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>74,2</b>	<b>74,2</b>

Au 31 décembre 1993, la somme inscrite au bilan s'établissait à 74,2 MFr. A l'actif, les immobilisations figurent pour 72,6 MFr; elles se composent des investissements engagés en 1993 (72,2 MFr) et des intérêts de construction cumulés (0,4 MFr). Les actifs transitoires comprennent les dépenses pour AlpTransit RhB et pour la surveillance du projet (EMCC/

OFT), annoncées par la Confédération après la clôture des comptes.

Le poste principal du passif concerne la dette en compte courant, convertie à la fin de 1993 en prêts financés par les ressources générales de la Confédération (45,9 MFr) et en prêts financés par les droits d'entrée sur les carburants

(5,1MFr). Le reste de 0,4 MFr est reporté à compte nouveau. Les autres engagements et les passifs transitoires comprennent les créances des crédeurs et les prestations propres, pour lesquelles, à la fin de l'année, aucune somme n'avait encore été prélevée à la Confédération.